



PROT O C O L E

**Assemblée primaire
du 9 décembre 2014**

<u>Ouverture</u>	:	20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon
<u>Présidée par</u>	:	M. Michel Dubuis, Président
<u>Présents</u>	:	- le conseil communal au complet - la secrétaire communale - quelques 45 citoyennes et citoyens

M. le Président ouvre cette assemblée primaire en remerciant les citoyennes et citoyens pour leur présence, il relève que les soirées se succèdent mais ne se ressemblent pas. Le 20 novembre dernier, environ 250 personnes avaient répondu à l'invitation du Conseil communal à participer à la soirée d'information. Eu égard aux circonstances de cette journée, plusieurs personnes se sont excusées pour cette assemblée primaire.

Cette assemblée a été convoquée par le biais du bulletin officiel et du pilier public dans le délai légal des 20 jours.

M. le Président propose de nommer MM. Grégoire Luyet et Julien Dubuis comme scrutateurs pour ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

TABLE DES MATIERES

1. Procès-verbal de la dernière assemblée	3
2. Présentation du budget 2015 de la Municipalité	3
3. Indexation fiscale	5
4. Divers	5
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	5
2. Présentation du budget 2015 de la Bourgeoisie	5
2.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	5
2.2 <i>Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements</i>	5
2.3 <i>M. Albert Dumoulin, St-Germain</i>	6
3. Divers	6

ORDRE DU JOUR

Assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentations du budget 2015 et du plan quadriennal 2015-2018 de la Municipalité
3. approbation du budget 2015 de la Municipalité
4. divers

Assemblée bourgeoisiale

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation du budget 2015 de la Bourgeoisie
3. approbation du budget 2015 de la Bourgeoisie
4. divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

L'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

Comme décidé le 28 novembre 2011, les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont désormais plus lus par la secrétaire communale mais uniquement publiés sur le site de la Commune.

2. Présentation du budget 2015 de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances pour la présentation du budget 2015. Ce budget affichant un excédent de charges de CHF 45'170.00 est équilibré. Le bulletin d'information de décembre 2015 présente dans le détail le budget 2015 de la Municipalité.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 5 novembre dernier.

M. le Vice-Président commente le budget 2015 de la Municipalité, en apportant les précisions nécessaires pour les rubriques où les montants diffèrent quelque peu, au regard du budget 2014.

Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubriques comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2014 et 2015 et des comptes de l'année 2013.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>29'375'475.00</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>29'330'305.00</i>
<i>excédent de charges</i>	<i>CHF</i>	<i>45'170.00</i>

Pour les comptes d'investissement :

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>7'158'050.00</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>1'816'000.00</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>5'342'050.00</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>4'775'880.00</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>566'170.00</i>

M. le Vice-Président précise qu'en regard des investissements prévus en 2015, il en résulte un découvert de financement d'environ 600'000.00 qui ne nécessitera pas de faire appel à une nouvelle ligne de crédit, la situation des liquidités de la Commune permettant largement de faire face à ce montant. Pour les années suivantes et selon le niveau des investissements consentis, la situation financière de la Commune lui permettra de faire face à ses engagements sans que la fortune nette ne soit notablement influencée.

Il soumet à la décision de l'assemblée primaire l'engagement d'un crédit complémentaire d'environ 490'000.—, car le Conseil communal a décidé lors de sa séance du 3 décembre dernier d'installer la ventilation et la climatisation à la Maison de Commune. Ce montant ne figure pas dans la présentation de ce budget.

Les recettes fiscales de la Commune ont été estimées de manière prudente en tenant compte d'une part de la fluctuation des arrivées/départs et du revenu moyen des contribuables de la dernière année fiscale (2012), sachant que l'année 2013 avait enregistré des rentrées exceptionnelles.

Les recettes d'impôts des personnes morales ne représentent pour notre Commune qu'environ le 2,5 % des recettes totales.

A noter, une diminution des amortissements, en relation avec ceux extraordinaires effectués en 2013.

Le budget 2015 prévoit l'encaissement de CHF 1 mio relatif au subventionnement cantonal au coût de construction de l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon, étant précisé que la subvention cantonale sera versée en fonction des disponibilités budgétaires de l'Etat du Valais.

Les principaux investissements prévus au budget 2015 sont :

- la 2^{ème} étape des travaux de rénovation de la Maison de Commune,
- l'aménagement de la zone de détente et de sport de Oure,
- la fin des travaux pour la revalorisation du Torrent-Neuf,
- l'aménagement de la place de Binii, présence avancée l'office du tourisme,
- la transformation de la décharge du Pécolet,
- les travaux d'endigement et la pose de paravalanches, subventionnée à 85 %,
- l'achat de terrains pour l'aménagement de la zone de détente et de sport à Oure.

Si le budget 2015 laisse apparaître un faible excédent de charges, les perspectives pour les trois années à venir tendent à démontrer que l'équilibre financier ne pourra être obtenu que par la poursuite des mesures de rationalisation pour la maîtrise des charges de fonctionnement. Elles dépendront également du niveau des recettes fiscales dont l'évolution ne peut être actuellement cernée avec précision.

M. Reynard enchaîne en présentant le plan quadriennal 2015-2018, feuille de route de l'autorité, qui sera approfondi par le Conseil communal, avec comme principaux projets :

- la climatisation au centre culturel « Le Baladin »,
- la valorisation du site du Château de la Soie,
- la suite de l'aménagement de la zone de détente et de sport,
- l'accès à la halle des fêtes,
- la route de contournement,
- la circulation intérieure de St-Germain et de Roumaz,
- l'approvisionnement en eau potable,
- l'extension de la zone artisanale de Redin,

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2015.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

L'assemblée primaire approuve à l'unanimité, par vote à main levée, le budget 2015 de la Municipalité, y compris le crédit complémentaire pour l'installation de la ventilation et de la climatisation à la Maison de Commune.

M. le Président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée à l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

3. Indexation fiscale

L'indexation, actuellement fixée à 150 %, avait été corrigée par l'assemblée primaire le xxxx

4. Divers

Le bulletin d'information et la séance d'information ayant largement relayé les projets de la Municipalité, la parole n'est pas demandée dans l'assemblée. M. le Président ouvre dès lors l'assemblée bourgeoise en demandant aux non-bourgeois de s'abstenir

L'assemblée bourgeoise

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal est accepté tel que rédigé et publié.

2. Présentation du budget 2015 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires. Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

2.1 Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des charges se monte à	CHF	181'320.00
le total des revenus se monte à	CHF	103'320.00
excédent de charges	CH	78'000.00

2.2 Récapitulatif des dépenses et des recettes du compte des investissements

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des dépenses se monte à	CHF	50'000.00
pas de recettes prévues		

Les investissements prévus concernent l'amélioration de la place de traite à Tsanfleuron et la modification de la fosse à purin de l'Infloria ainsi que des améliorations à apporter au chalet des Ertets.

Intervention de bourgeois :

2.3 M. Albert Dumoulin, St-Germain

M. Dumoulin relève un montant de CHF 50'000.—pour les investissements. Une partie de cet investissement est-elle destinée au clos de la Bourgeoisie, car il a constaté que la photo du clos de la Bourgeoisie ne montrait pas le toit.

M. le Président répond que la photo prise devait présenter le clos de la Bourgeoisie et non fixée sur son toit.

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation du budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2015 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, par vote à main levée et à l'unanimité, le budget 2015 de la Bourgeoisie.

3. Divers

La parole n'est pas demandée dans l'assemblée.

Avant de clore cette soirée, M. le Président souhaite à chacune et chacun de belles et heureuses fêtes de fin d'année et donne déjà rendez-vous pour les manifestations prévues en 2015, en commençant par les vœux du premier jour de l'an.

L'assemblée est levée à 20h43. Elle est suivie du verre de l'amitié servi par notre huissier communal.

La Secrétaire